

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**  
**VIDE-DRESSING DU COMITE DES FÊTES DE CONTY**  
**DU 3 SEPTEMBRE 2023**

**Article 1** – La manifestation « *J’peux pas, j’ai vide-dressing* » organisée par le Comité des Fêtes aura lieu le dimanche 3 septembre 2023 de 10h à 17 heures à la salle des fêtes de Conty. Les exposants s’engagent à être présents à partir de 8h30 pour être accueillis par les organisateurs et pour leur installation afin de permettre aux visiteurs d’accéder au site à 10h.

**Article 2** – Les emplacements seront attribués par ordre d’arrivée dans les lieux.

**Article 3** – Le vide-dressing est réservé exclusivement aux particuliers qui s’engagent à ne vendre que des vêtements, chaussures, maroquinerie et bijoux **de seconde main. La vente d’article neufs est interdite.**

**Article 4** - Les participants devront retourner en Mairie : la demande d’inscription dûment remplie **accompagnée du paiement correspondant à la réservation**, d’une photocopie recto-verso d’une pièce d’identité et du règlement intérieur signé. **Tout dossier incomplet ne pourra pas être recevable.**

**Article 5** – Le tarif est fixé à 3 euros par table de 3 mètres. Deux portants pourront être installés à gauche et à droite de chaque emplacement, sous réserve d’une taille raisonnable afin de ne pas encombrer les allées. Le règlement devra être libellé à l’ordre du **Comité des Fêtes de Conty.**

**Article 6** – Aucun remboursement de la part du Comité des Fêtes ne sera effectué en cas de non-présentation des personnes inscrites à l’évènement.

**Article 7** - Le Comité des Fêtes se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les emplacements. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.